



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

Sondage sur la pêche de subsistance à Terre-Neuve-et-Labrador

Rapport sur ce que nous avons entendu



Préparé par Pêches et Océans Canada
Pour plus d'informations sur ce rapport, veuillez contacter Pêches et Océans Canada
à l'adresse suivante : poissonsdefondrectnl@dfo-mpo.gc.ca

This report is also available in English.



Fisheries and Oceans Canada Pêches et Océans Canada

Sondage sur la pêche sur la pêche de subsistance à Terre-Neuve-et-Labrador – Rapport sur ce que nous avons entendu

Préparé par Pêches et Océans Canada

Pour plus d'informations sur ce rapport, veuillez contacter Pêches et Océans Canada à l'adresse suivant : poissondefondrectnl@dfo-mpo.gc.ca.

This report is also available in English. Newfoundland and Labrador Food Fishery Survey – What We Heard Report

La reproduction de cette publication est autorisée à des fins personnelles ou publiques non commerciales. Pour tout autre usage, une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de Pêches et Océans Canada.

Cat #: Fs114-36/2026F-PDF

ISBN: 978-0-660-98750-7

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, telle que représentée par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2026

Résumé

Depuis des générations, la pêche à la morue façonne la vie des habitants de Terre-Neuve-et-Labrador. La pêche récréative du poisson de fond, connue localement sous le nom de « pêche de subsistance », joue un rôle essentiel dans cette tradition témoignant du lien culturel profond qui unit cette province à la morue et à la mer.

La participation à la pêche de subsistance permet aux résidents ainsi qu'aux visiteurs de capturer des quantités limitées de poisson de fond (y compris la morue) pour leur usage personnel seulement, pendant la saison établie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis ou de déclarer les prises. Les [mesures de gestion pour la saison 2025](#) ont permis aux participants de conserver jusqu'à cinq poissons par personne et par jour (maximum de 15 poissons par bateau).

Les mesures de gestion pour la pêche de subsistance ont fait l'objet de nombreuses discussions publiques au cours des dernières années. Le but de ce [sondage](#) d'opinion publique était de permettre au Ministère de consulter les pêcheurs récréatifs et le grand public afin de connaître leurs points de vue sur la gestion future de cette pêche.

Le sondage visait à recueillir des commentaires sur les principaux aspects de cette pêche, y compris le niveau de participation, la connaissance de l'état de santé des trois stocks de morue qui sont pêchés et les mesures de gestion, comme la durée de la saison et les limites de prises.

Plus de 9 500 sondages ont été entièrement remplis, et 95 % des répondants étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador. Les participants ont souligné que l'accès à la nourriture constitue la principale raison pour laquelle ils participent à la pêche. Un appui quasi unanime a été exprimé en faveur du maintien de la pêche de subsistance, ainsi qu'une forte reconnaissance de l'importance d'en garantir l'accès pour les générations futures. La plupart des répondants ont déclaré être au courant, ou assez au courant, de l'état de santé variable des trois stocks de morue à Terre-Neuve-et-Labrador, et la majorité s'est dite favorable aux règles directement liées à la santé de chaque stock de morue en particulier. Interrogés sur d'éventuelles modifications des mesures de gestion, les participants ont fortement appuyé l'instauration d'une saison plus longue (plus de jours, sans se limiter aux fins de semaine et aux lundis), d'une limite individuelle de prises plus élevée et d'une limite par bateau accrue, voire retirée. Les réponses au sondage ont révélé des opinions partagées quant à la mise en place de mesures de déclaration. Un peu moins de la moitié des répondants s'opposaient à toute nouvelle exigence, tandis que les autres

exprimaient divers niveaux de soutien pour des outils, comme une application, des étiquettes ou des permis individuels.

Les résultats du sondage éclaireront les décisions de gestion pour la saison 2026 et les saisons subséquentes.

Méthodologie

Le sondage en ligne s'est déroulé du 17 novembre 2025 au 9 janvier 2026 et était conforme aux Normes d'accessibilité Canada. En plus de sélectionner les réponses au sondage, les répondants pouvaient fournir des commentaires par écrit, soit directement dans le sondage, ou par courriel.

Le sondage a suscité un fort taux de participation, puisque 9 518 questionnaires ont été entièrement remplis; en incluant ceux qui ont été partiellement remplis, le total dépassait les 10 000. De plus, 117 observations écrites ont été reçues.

Une copie des questions du sondage se trouve à l'annexe A.

Renseignements de base

La pêche récréative du poisson de fond à Terre-Neuve-et-Labrador cible trois stocks distincts de morue :

- la morue du Nord (divisions 2J3KL de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest [OPANO]) ;
- la morue de la sous-division 3Ps de l'OPANO ;
- la morue du nord du golfe du Saint-Laurent (divisions 3Pn4RS de l'OPANO).

En 2024, une pêche commerciale a été rouverte dans les divisions 2J3KL avec un total autorisé des captures (TAC) de 38 000 tonnes (t) pour la saison 2025-2026. Une pêche commerciale limitée de la morue se pratique dans la sous-division 3Ps, avec un TAC de 1 251 t en 2025-2026. La pêche commerciale de la morue des divisions 3Pn4RS fait l'objet d'un moratoire depuis 2022, et seules les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles, ainsi que les pêches récréatives, sont autorisées.

On ne connaît pas le nombre de participants à la pêche de subsistance chaque année. En 2025, en vue de favoriser l'accessibilité et la participation, 2 841 désignations de personnes handicapées ont été délivrées à des personnes présentant une invalidité permanente, confirmée par un médecin. Ce chiffre se situe dans la fourchette des désignations émises au cours des années précédentes.

État et caractéristiques du stock

Morue du nord (divisions 2J3KL de l'OPANO) :

- Présente du côté est de la presqu'île Avalon, le long de la côte nord-est de Terre-Neuve et jusqu'à la côte est du Labrador ;
- Le stock de morue du Nord dans les divisions 2J3KL est le plus important stock de morue au Canada et constitue un élément essentiel de la pêche côtière à Terre-Neuve-et-Labrador ;
- À la suite du moratoire de 1992, le stock s'est considérablement reconstitué et, en 2025, il se situait au-dessus du point de référence limite, dans la zone de prudence selon l'approche de précaution ;
- Les poissons de ce stock mesurent généralement entre 45 à 80 cm, les plus gros dépassant les 100 cm ;
- Après plus de 30 ans de fermeture, la pêche commerciale a été rouverte en 2024 et augmenté en 2025.

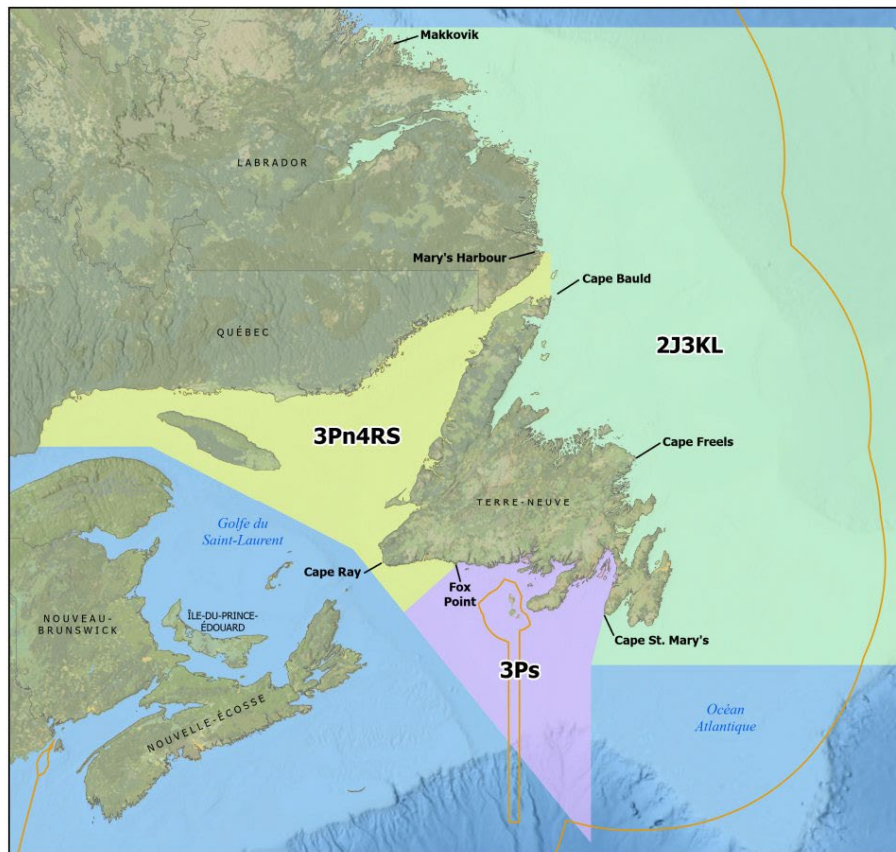
Morue de la sous-division 3Ps (sous-division 3Ps de l'OPANO) :

- Présente du côté sud-ouest de la presqu'île Avalon et le long d'une grande partie de la côte sud de l'île ;
- Le stock de morue de la sous-division 3Ps est un stock régional important au large du sud de Terre-Neuve, qui soutient principalement la pêche côtière et la pêche récréative ;
- Le stock demeure dans la zone critique selon l'approche de précaution ;
- Les poissons mesurent généralement entre 40 à 70 cm, certains dépassant les 90 cm ;
- La pêche commerciale se poursuit grâce à la mise en place de mesures de gestion prudentes.

Morue du nord du golfe du Saint-Laurent (divisions 3Pn4RS de l'OPANO) :

- Présente de la pointe de la péninsule Northern jusqu'à la côte ouest de Terre-Neuve, et le long de la Basse-Côte-Nord du Québec ;
- Le stock demeure dans la zone critique selon l'approche de précaution, et il est soumis à des exigences de rétablissement ;
- La biomasse demeure faible malgré certains signes de stabilisation au cours des dernières années ;
- Les poissons mesurent généralement entre 35 à 65 cm, et on a observé moins de gros individus comparativement aux niveaux antérieurs ;
- Ce stock fait l'objet d'un moratoire depuis 2022.

Carte des zones de pêche de l'OPANO



Une carte indiquant les trois principaux stocks de morue de l'Atlantique dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador, identifiés par la division de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) où ils se trouvent. La morue du Nord, située dans les divisions OPANO 2J3KL, s'étend du côté est de la presqu'île Avalon le long de la côte nord-est de Terre-Neuve et jusqu'à la côte est du Labrador. La morue dans la division OPANO 3Ps se trouve du côté sud-ouest de la presqu'île Avalon et le long d'une grande partie de la côte sud de l'île. La morue dans le divisions OPANO 3Pn4RS est connue sous le nom de morue du Nord du golfe du Saint-Laurent et se trouve de la pointe de la péninsule Northern jusqu'à la côte ouest de Terre-Neuve et le long de la Basse-Côte-Nord du Québec.

Résultats détaillés par catégorie du sondage

Profil démographique

La majorité des répondants étaient :

- des hommes (74 %) ;
- âgés entre 36 et 65 ans (64 %) ;
- 8 % avaient entre 26 et 35 ans ;
- 20 % se situaient entre 66 et 75 ans.

La majorité des répondants résidaient à Terre-Neuve-et-Labrador (95 %), les autres, au Canada (4 %) et à l'extérieur du Canada (1 %).

Participation à la pêche

96 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient participé à la pêche de subsistance à un moment donné depuis sa création en 2006. Le taux de participation variait au cours de la saison :

- 21 % ont indiqué qu'ils pêchaient toutes les fins de semaine ;
- 21 % pêchaient sept fois ou plus par saison ;
- 17 %, cinq à six fois par saison ;
- 21 %, trois à quatre fois par saison ;
- 17 %, une à deux fois par saison ;
- 3 % n'avaient pas participé.

Plus de la moitié des répondants (56 %) ont déclaré avoir pêché pendant l'été et l'automne, tandis que 39 % n'avaient pêché que durant l'été et 3 % seulement à l'automne.

La pêche comme source de nourriture (92 %) constituait la principale raison pour laquelle les répondants y participaient, suivie de la pêche comme loisir (44 %), comme tradition (37 %), comme activité touristique (4 %) ou autre (3 %). Dans la catégorie « autre », 339 répondants ont fourni des raisons supplémentaires de pêcher, la plus fréquemment mentionnée étant d'aider les autres (accès à un bateau, partage de nourriture).

Sensibilisation

La majorité des répondants au sondage (79 %) pêchaient principalement dans les divisions 2J3KL de l'OPANO, 11 % indiquant qu'ils pêchaient dans la sous-division 3Ps, 10 % dans les divisions 3Pn4RS et 2 % qu'ils ne pêchaient pas. Un nombre important de répondants (67 %) ont déclaré être au courant que les règles pour la pêche récréative sont

différentes dans d'autres régions du Canada, 26 % étaient assez au courant et 6 % ne l'étaient pas.

Plus de la moitié des répondants (54 %) étaient au courant de la variation de l'état de santé des trois différents stocks de morue à Terre-Neuve-et-Labrador, 38 % étaient assez au courant et 8 % n'étaient pas du tout au courant. Les deux tiers des répondants (66 %) appuyaient les règles directement liées à la santé de chaque stock de morue, tandis que 21 % s'y opposaient et 14 % ont indiqué ne pas savoir ou avoir besoin de plus d'information.

À Terre-Neuve-et-Labrador, 73 % des répondants connaissaient bien les règles actuelles, 25 % étaient assez familiers avec les règles et 2 % ne les connaissaient pas. Un nombre important de répondants (62 %) ont trouvé les règles faciles à comprendre, qu'ils soient d'accord ou non avec elles, 35 % ont trouvé les règles assez faciles à comprendre et 4 % ont indiqué qu'elles n'étaient pas faciles à comprendre.

Au total, 396 répondants ont expliqué pourquoi ils trouvaient les règles difficiles à comprendre. Le problème le plus courant était la limite de 15 poissons par bateau (inutile ou difficile à déterminer si elle est applicable). D'autres ont dit qu'il était difficile de trouver des renseignements sur les règles ou que les dates de la saison de pêche n'étaient pas claires.

Les répondants ont indiqué que le site Web de Pêches et Océans Canada (MPO) constituait leur principale source d'information pour la pêche de subsistance et ses règles (60 %), suivi des nouvelles locales (52 %), des médias sociaux (45 %), du bouche-à-oreille (34 %) et d'autres moyens (3 %).

Opinions sur les mesures de gestion actuelles

Les répondants appuyaient presque à l'unanimité le maintien de la pêche (98 %). Pour ce qui est de la limite de cinq poissons par personne :

- 34 % appuyaient la limite actuelle de prises ;
- 63 % étaient en faveur d'une limite plus élevée ;
- 2 % étaient en faveur d'une limite moins élevée ;
- 2 % étaient incertains.

Quant à la limite de 15 poissons par bateau :

- 52 % appuyaient une limite plus élevée ;
- 30 % étaient contre toute limite ;

- 16 % soutenaient la limite actuelle ;
- 2 % appuyaient une limite moins élevée ;
- 1 % étaient incertains.

De même, les répondants se sont dits fortement en faveur d'une saison plus longue (84 %), tandis que 11 % se sont déclarés favorables à la saison actuelle de 39 jours, 3 % à une saison plus courte et 1 % étaient incertains. En ce qui concerne le calendrier de la saison :

- 57 % des répondants préféraient que la pêche soit ouverte toute la semaine pendant la période estivale (juillet et août) ;
- 15 % préféraient une variété de dates incluant les jours de semaine ;
- 7 % appuyaient l'horaire actuel ;
- 5 % ne l'appuyaient pas ;
- 4 % préféraient davantage de jours de pêche à l'automne ;
- 2 % préféraient les vendredis plutôt que les lundis.

Environ 10 % des répondants ont fait leurs propres suggestions au sujet du calendrier de la saison. La plus fréquente était une plus grande souplesse pour tenir compte des mauvaises conditions météorologiques et accorder la priorité à la sécurité en mer. On a également suggéré d'augmenter le nombre de jours de pêche en automne, d'ouvrir la pêche tous les jours pendant la saison, de l'ouvrir toute l'année et d'introduire des étiquettes obligatoires plutôt que des jours de pêche fixes.

On a demandé aux répondants quelles étaient les difficultés auxquelles ils avaient été confrontés lors de leur participation à la pêche de subsistance :

- 87 % ont mentionné les conditions météorologiques ;
- 55 %, leur horaire de travail ;
- 31 %, des règles prohibitives ;
- 26 %, leur calendrier de vacances ;
- 24 %, des dates de pêche qui sont annoncées trop tard ;
- 13 % n'avaient pas accès à un bateau ;
- 6 % ont indiqué qu'ils n'avaient eu aucune difficulté à participer.

Au total, 566 répondants ont mentionné d'autres difficultés, le plus souvent liées aux coûts du carburant et aux dépenses associés à la participation, suivis des préoccupations en matière de sécurité, du chevauchement de la saison avec l'activité de pêche commerciale, de la faible disponibilité du poisson dans leur région, de l'activité des bateaux d'excursion, de la clarté des règles, et de la congestion à la rampe d'accès et au quai

Mécanismes de changement

En ce qui concerne les mesures de déclaration dans la pêche de subsistance (permis individuel, application pour consigner les prises, système d'étiquetage, journaux de bord papier ou électroniques) :

- 46 % des répondants n'étaient favorables à aucune des mesures de déclaration présentées ;
- 27 % appuyaient l'introduction d'une application pour consigner les prises ;
- 26 % appuyaient la mise en place d'un système d'étiquetage ;
- 24 % soutenaient l'introduction d'un permis individuel ;
- 11 %, l'introduction d'un journal de bord papier ou électronique.

Lorsqu'on leur a posé des questions au sujet de l'introduction d'un système de déclaration au moyen d'une application afin de transmettre l'emplacement général, le nombre de poissons capturés, la longueur et le poids estimés, ainsi que le temps passé à pêcher :

- 43 % des personnes sondées ont répondu qu'ils appuyaient ce système sur une base volontaire ;
- 29 % s'y opposaient ;
- 15 % ont suggéré que ce soit obligatoire ;
- 14 % ont indiqué qu'ils n'étaient pas certains ou qu'ils avaient besoin de plus d'information.

On a demandé aux répondants d'expliquer pourquoi ils ne seraient pas intéressés par un système de déclaration au moyen d'une application :

- 62 % ont indiqué qu'ils ne croyaient pas que c'était nécessaire ;
- 33 % se sont dits préoccupés par des problèmes techniques ou l'accès à Internet ;
- 9 % préféraient un système différent ;
- 6 % n'utilisent pas de téléphone cellulaire.

Pour les 15 % (986) des répondants qui ont choisi d'indiquer d'autres raisons, la plus fréquente était une préoccupation au sujet de la complexité, suivie des raisons suivantes : le coût possible pour l'utilisateur, la préférence pour un journal de bord papier ou un système d'étiquettes, la confidentialité, l'aspect pratique lorsqu'on est sur l'eau, et le fait que la déclaration n'était pas une exigence dans d'autres régions du Canada.

Lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils seraient disposés à déclarer leurs prises (par exemple au moyen d'une application ou d'un formulaire en ligne ou en étiquetant leur poisson) si cela signifiait plus de possibilités de pêche, comme une saison plus longue,

une limite de prises quotidienne élevée ou plus de jours de pêche par semaine, 40 % ont répondu oui, 39 % ont indiqué qu'ils seraient peut-être disposés à le faire selon le type de déclaration qui serait exigé, 16 % n'étaient pas en faveur de la déclaration de leurs prises et 5 % étaient incertains.

Parmi les répondants qui n'étaient pas en faveur de la déclaration des prises :

- 57 % ont indiqué que c'était parce qu'elle n'était pas requise pour d'autres pêches récréatives du poisson de fond dans le Canada atlantique ;
- 37 % ont dit que ce serait trop compliqué ;
- 33 %, qu'il existait un potentiel de restrictions plus importantes sur l'accès ;
- 20 % ont mentionné un coût supplémentaire prévu pour la participation ;
- Certains répondants (12 %) ont soulevé d'autres préoccupations et ont souligné l'exactitude des données, le caractère exécutoire et des préoccupations en matière de protection de la vie privée. Certains ont indiqué qu'ils préféraient les étiquettes ou un autre système volontaire.

Quand on a demandé aux répondants laquelle de deux options correspondait le mieux à leur position, 86 % d'entre eux se sont prononcés en faveur d'un système de déclaration obligatoire permettant d'augmenter le nombre de jours de pêche et les prises, tandis que 14 % se sont prononcés contre toute obligation de déclaration, et pour une réduction du nombre de jours de pêche et des prises.

Points de vue sur la gestion et la conservation

L'importance de veiller à ce que les générations futures aient accès à la pêche de subsistance a été reconnue presque à l'unanimité (95 %), 4 % des répondants indiquant qu'elle était assez importante et 1 % qu'elle ne l'était pas.

Rétroaction ouverte

Lorsqu'on leur a demandé des suggestions pour améliorer la pêche de subsistance, les répondants ont le plus souvent souligné le besoin d'une plus grande souplesse quant au moment où ils peuvent pêcher ainsi que d'un accès accru (nombre de jours par saison) à la pêche, ce qui était souvent lié aux préoccupations relatives à la sécurité en mer. Il y avait un certain appui pour l'introduction d'étiquettes ou de permis. D'autres suggestions comprenaient :

- une limite de prises quotidienne plus élevée ;
- un meilleur accès pour les adultes âgés ou ceux qui n'ont pas accès à un bateau ;
- l'accès à d'autres espèces que le poisson de fond ;
- l'importance des décisions fondées sur la science et la conservation ;

- la nécessité d'uniformiser les mesures dans toutes les provinces de l'Atlantique.

Le sondage a également permis aux participants de fournir des observations écrites, en plus des questions du sondage. Plus d'une centaine (117) de contributions ont été reçues, et les réponses correspondaient en grande partie aux résultats de la consultation publique.

Annexe A : Questions de l'enquête

Sondage sur la pêche récréative du poisson de fond à Terre-Neuve-et-Labrador

Ce sondage vous donne l'occasion de transmettre au ministère de Pêches et Océans Canada (MPO) votre opinion sur la pêche récréative du poisson de fond à Terre-Neuve-et-Labrador, connue localement sous le nom de « pêche de subsistance ». Le 18 juin 2025, le MPO a annoncé qu'il solliciterait l'avis du public au sujet de la pêche alimentaire à Terre-Neuve-et-Labrador à l'automne 2025. Votre participation à ce sondage contribuera à définir les règles qui régiront cette pêche en 2026.

Ce sondage est mené au nom de la Ministre par la Direction de la gestion des pêches de la Région de Terre-Neuve-et-Labrador. Votre participation est confidentielle, volontaire et restera anonyme.

Le sondage prendra environ 15 minutes à remplir.

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis sur une base volontaire, conformément à [la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à [la Politique sur les communications et l'identité fédérale](#). Les données anonymes seront utilisées par la Direction de la recherche sur l'opinion publique de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) afin d'améliorer ses services consultatifs. Comme la collecte de renseignements sera strictement anonyme, il sera impossible d'identifier les participants. Les renseignements personnels sont décrits dans les Fichiers de renseignements personnels ordinaires des [Communications publiques PSU 914](#) et des [Activités de sensibilisation PSU 938](#). Vos renseignements personnels sont protégés, utilisés et divulgués conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ne divulguez pas inutilement des renseignements confidentiels vous concernant ou concernant d'autres personnes.

Si vous avez besoin de précisions au sujet du présent avis de confidentialité, vous pouvez communiquer avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à l'adresse : TPSGC.ViePrivee-Privacy.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre préoccupation en matière de confidentialité, vous pouvez contacter [le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#).

Quel est votre identité de genre?

- Femme
- Homme
- Autre, veuillez préciser
- Je préfère ne pas répondre

Quelle est votre tranche d'âge?

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 25 ans
- Entre 26 et 35 ans
- Entre 36 et 55 ans
- Entre 56 et 65 ans
- Entre 66 et 75 ans
- 76 ans et plus
- Je préfère ne pas répondre

Quelle catégorie vous correspond le mieux?

- Résidant à Terre-Neuve-et-Labrador
- Résidant au Canada, mais pas à Terre-Neuve-et-Labrador
- Résidant à l'étranger, hors du Canada (Veuillez préciser)

Quels sont les 3 premiers caractères de votre code postal du domicile?
(Laissez en blanc si vous résidez à l'extérieur du Canada)

Participation

Avez-vous déjà participé à la pêche de subsistance à Terre-Neuve-et-Labrador depuis son lancement en 2006?

- Oui
- Non
- Je ne me souviens pas

Pendant la saison, à quelle fréquence participez-vous généralement?

- Toutes les fins de semaine
- 1 à 2 fois par saison
- 3 à 4 fois par saison
- 5 à 6 fois par saison
- 7 fois ou plus par saison
- Je ne participe pas

À quelle période de la saison participez-vous généralement ?

- Été uniquement (juillet et août)
- Été (juillet et août) et automne (septembre)
- Automne uniquement (septembre)
- Aucune des réponses ci-dessus

Quelle est votre principale raison de participer à la pêche de subsistance? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Source de nourriture
- Tradition
- Activité récréative
- Activité touristique
- Autre(s) (Veuillez préciser)

Sensibilisation

Il y a trois principaux stocks de morue à Terre-Neuve-et-Labrador, identifiés par la Division des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), où ils se trouvent. La morue du Nord, qui fait partie des divisions 2J3KL de l'OPANO, s'étend de la côte est de la péninsule d'Avalon et le long de la côte nord-est de l'île jusqu'à la côte est du Labrador.

L'aire de répartition de la morue dans la division 3Ps de l'OPANO s'étend de la côte sud-ouest de la péninsule d'Avalon le long d'une grande partie de la côte sud de l'île.

La morue de la division 3Pn4RS de l'OPANO est connue sous le nom de morue du nord du golfe du Saint-Laurent et se trouve de la pointe nord de la péninsule vers le sud, tout le long de la côte ouest de l'île.

Carte des zones de pêche de l'OPANO



ALT text : Une carte indiquant les trois principaux stocks de morue de l'Atlantique dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador, identifiés par la division de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) où ils se trouvent. La morue du Nord, située dans les divisions OPANO 2J3KL, s'étend du côté est de la presqu'île Avalon le long de la côte nord-est de Terre-Neuve et jusqu'à la côte est du Labrador. La morue dans la division OPANO 3Ps se trouve du côté sud-ouest de la presqu'île Avalon et le long d'une grande partie de la côte sud de l'île. La morue dans le divisions OPANO 3Pn4RS est connue sous le nom de morue du Nord du golfe du Saint-Laurent et se trouve de la pointe de la péninsule Northern jusqu'à la côte ouest de Terre-Neuve et le long de la Basse-Côte-Nord du Québec.

Dans quelle zone pêchez-vous principalement lorsque vous pratiquez la pêche de subsistance à Terre-Neuve-et-Labrador? Veuillez indiquer la zone qui se trouve sur la carte.

2J3KL (baie St. Mary's, baie de la Conception, baie de la Trinité, baie de Bonavista, baie Notre Dame, baie White, à l'est de la péninsule Northern et le long de la côte du Labrador, au nord de la baie Lodge)

3Ps (baie Placentia, baie Fortune et le long de la côte sud de la partie insulaire)

3Pn4RS (au sud de la baie Lodge au Labrador, dans le détroit de Belle-Isle, tout le long de la côte ouest de l'île)

Je ne participe pas à la pêche de subsistance

Les règles de la pêche récréative du poisson de fond au Canada varient considérablement d'une côte à l'autre du pays, selon la nature des participants, la santé et la disponibilité de ces espèces, ainsi que le niveau de participation.

Par exemple :

- À Terre-Neuve-et-Labrador, l'espèce principale est la morue, tandis que dans certaines parties de la Nouvelle-Écosse, cela peut être une combinaison d'aiglefin, de goberge et de morue.
- Dans certaines zones du Québec, la pêche fonctionne de la même manière qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, soit pour une saison de 39 jours. Dans certaines autres zones, la saison est de 37 jours, et il y a une limite d'un maximum de 5 morues et/ou merluches blanches.
- Dans certaines parties de la Nouvelle-Écosse, la morue ne peut être pêchée que du troisième samedi de juin au début de septembre, tandis qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, l'horaire actuel de la pêche de subsistance s'étend jusqu'à la fin de septembre.
- En Colombie-Britannique, un permis de pêche récréative est requis, tandis qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, aucun permis n'est requis
- Dans les eaux côtières du Nouveau-Brunswick, dans le golfe et le détroit, la conservation de la morue et de la merluche n'est pas autorisée dans toutes les zones. Lorsque l'accès à la morue et à la merluche est autorisé, la saison dure 37 jours, de la mi-juillet à la mi-août, et la limite est fixée à 5 morues et/ou merluches blanches maximum.

Saviez-vous que les règles relatives à la pêche récréative des poissons de fond sont différentes dans d'autres régions du Canada?

- Au courant
- Un peu au courant
- Pas du tout au courant

Les évaluations scientifiques les plus récentes de la santé des stocks de morue à Terre-Neuve-et-Labrador sont disponibles en ligne :

- [Évaluation du stock de morue de la sous-division 3Ps de l'OPANO en 2024](#)
- [Évaluation du stock de morue du nord du golfe du Saint-Laurent \(4RS3Pn\) en 2024](#)
- [Évaluation du stock de morue de l'Atlantique dans le Nord \(2J3KL\) en 2025](#)

Voici les plus récentes évaluations de ces stocks de morue :

- Le stock de morue de 3Ps permet une pêche commerciale très limitée
- Le stock de morue de 3Pn4RS ne permet aucune pêche commerciale, en raison de la faible santé du stock
- Le stock de morue de 2J3KL permet une pêche commerciale récemment accrue

Avant ce sondage, étiez-vous au courant que la santé des trois différents stocks de morue de Terre-Neuve-et-Labrador variait?

- Au courant
- Un peu au courant
- Pas du tout au courant

Êtes-vous en faveur de règles qui sont directement liées à la santé de chaque stock de morue à Terre-Neuve-et-Labrador? (Cela signifie des limites de capture ou des jours de pêche qui pourraient augmenter ou diminuer en fonction de la santé de chaque stock, et différents stocks pourraient avoir des règles différentes en fonction de leur santé.)?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas / j'ai besoin d'en savoir plus

Dans quelle mesure connaissez-vous les règles actuelles (mesures de gestion et règlements) de la pêche de subsistance à Terre-Neuve-et-Labrador?

- Je les connais bien
- Je les connais un peu
- Je ne les connais pas

Trouvez-vous les règles actuelles faciles à comprendre, que vous soyez d'accord ou non?

- Oui
- Un peu
- Non

Veillez préciser

De quelles sources vous informez-vous habituellement sur la pêche de subsistance et ses règles? (Par exemple, dates, limite de prises, etc.) Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Site Web du MPO
- Médias sociaux
- Actualités locales
- Bouche à oreille
- Autre (Veillez préciser)

Opinions sur les mesures de gestion actuelles

Êtes-vous favorable à la poursuite d'une pêche de subsistance à Terre-Neuve-et-Labrador?

- Oui
- Non

Le maximum de prises par jour correspond au nombre maximal de poissons qu'une personne peut pêcher en une journée. Le maximum actuel de prises par jour vous convient-il (5 poissons par personne et par jour)?

- Je soutiens la limite actuelle de prises
- Je soutiens l'augmentation de la limite actuelle de prise
- Je soutiens une limite de prises moins élevée
- Je ne sais pas

Une limite par bateau correspond au nombre maximal de poissons pouvant être transportés à bord en fonction des individus se trouvant à bord au même moment. Êtes-vous en faveur de la limite actuelle par bateau (15 poissons par bateau lorsque 3 personnes ou plus sont dans le bateau)?

- Je soutiens la limite actuelle par bateau
- Je soutiens une limite par bateau plus élevée
- Je soutiens une limite par bateau moins élevée
- Il ne devrait pas y avoir de limite par bateau
- Je ne sais pas

À l'heure actuelle, la pêche est gérée selon un nombre déterminé de jours par année. En 2024, il y a eu 39 jours de pêche. Soutenez-vous :

- La saison actuelle de 39 jours
- Une saison plus longue
- Une saison plus courte
- Je ne sais pas

Êtes-vous d'accord avec le calendrier actuel de la pêche, qui est principalement ouvert les fins de semaine et les lundis?

- Oui
- Non
- Non, je préférerais une plus grande variété de dates (y compris les jours de semaine)
- Non, je préférerais le vendredi au lieu du lundi
- Non, je préférerais que la pêche soit ouverte toute la semaine pendant l'été (c.-à-d. en juillet et en août)
- Non, je préférerais avoir plus de jours de pêche à l'automne (c'est-à-dire en septembre et en octobre)
- Autre (Veuillez préciser)

Parmi les défis suivants, auxquels avez-vous fait face dans le cadre de votre participation à la pêche de subsistance? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent

- Je n'ai connu aucune difficulté
- Accès à un bateau
- Météo

- Horaire de travail
- Calendrier des vacances
- Les dates de pêche sont annoncées trop tard
- Les règles sont trop contraignantes
- Autre (Veuillez préciser)

Mécanismes de changement

Dans le domaine de la pêche, un système de déclaration est un ensemble d'outils de tenue de registres qui permettent de surveiller les prises afin d'aider à gérer durablement la pêche. Il peut s'agir d'un permis individuel qui fixe le nombre de poissons que vous pouvez attraper pour une saison, d'une application qui vous permettrait d'enregistrer des détails sur le nombre de poissons que vous avez pêchés et où, la longueur et le poids, etc., un journal de bord ou un journal électronique pour enregistrer vos prises, ou d'un système d'étiquetage qui vous permet de recevoir un certain nombre d'étiquettes au cours d'une saison. qui doivent être attachées aux poissons capturés.

Un système de déclaration permettrait d'élargir la compréhension des trois stocks de morue de Terre-Neuve-et-Labrador et de protéger leur santé pour les générations futures.

Certaines personnes ont réclamé diverses mesures de déclaration dans le secteur de la pêche de subsistance. Soutenez-vous ce qui suit (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :

- Introduction d'un permis individuel
- Introduction d'une application pour enregistrer vos prises
- Introduction d'un système d'étiquetage
- Introduction d'un journal de bord ou un journal électronique
- Aucune des réponses ci-dessus mentionnées

L'information sur les prises nous aide à mieux comprendre la santé des stocks de morue. Si un système de déclaration basé sur une application était introduit, et vous demandait de signaler votre emplacement général, le nombre de poissons capturés, la longueur et le poids estimés, et le temps passé à pêcher, soutiendriez-vous cette initiative?

- Sur une base obligatoire
- Sur une base facultative
- Non, cela ne devrait pas être introduit
- Je ne suis pas certain / j'exige plus d'information

Si vous n'êtes pas actuellement intéressé par l'utilisation d'un système de déclaration basé sur une application, quelles en sont les raisons?

(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Problèmes techniques / problèmes d'accès à Internet
- Je ne possède pas de téléphone cellulaire
- Je préfère un système différent
- Je ne pense pas que ce soit nécessaire
- Autre (Veuillez préciser)

Seriez-vous prêt à déclarer vos prises (par exemple à l'aide d'une application, d'un formulaire en ligne, ou en marquant vos poissons) si cela vous permettait de bénéficier de meilleures conditions de pêche, telles qu'une saison plus longue, une limite quotidienne ou par bateau plus élevée, ou davantage de jours de pêche par semaine?

- Oui
- Peut-être, selon le type de déclaration qui serait requis

- Non, je ne souhaiterais pas déclarer mes prises
- Je ne suis pas certain

Si vous n'êtes pas favorable à ces systèmes de déclaration, quelle serait votre principale préoccupation concernant la déclaration de vos prises? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- Coût supplémentaire prévu pour participer
- Non requis dans les autres pêches récréatives de poissons de fond dans le Canada atlantique
- Possibilité de restrictions accrues en matière d'accès
- Trop compliqué
- Autre (Veuillez préciser)

Si vous deviez choisir entre les deux options suivantes, laquelle décrit le mieux votre position?

- Appuyer un système de déclaration obligatoire pour permettre d'augmenter le nombre de jours de pêche et le nombre de poissons capturés.
- Appuyer l'absence de système de déclaration obligatoire avec moins de jours de pêche et moins de poissons capturés.

Points de vue sur la gestion et la conservation

Dans quelle mesure est-il important de veiller à ce que les générations futures aient accès à la pêche de subsistance?

- Important
- Assez important
- Pas important

Commentaires ouverts

Avez-vous des suggestions pour améliorer la pêche de subsistance?

Quels changements aimeriez-vous voir apportés à la pêche de subsistance?

Avez-vous d'autres commentaires à apporter?

Merci de votre temps et de votre contribution. Si nous avons des questions au sujet de vos commentaires, accepteriez-vous de recevoir un courriel de suivi? (Facultatif)

- Oui
- Non

Inscrivez vos coordonnées :